

Cas spécifique d'un garde-corps installé en rive de toiture à faible pente.

Ce document rédigé par l'OPFSA précise un cas spécifique d'étude, de dimensionnement, d'installation et de validation d'un garde-corps suivant les prescriptions de la norme française NF E 85-015.

Il doit permettre aux prescripteurs, installateurs et vérificateurs de connaître et prendre en compte ce cas particulier.

L'installation de garde-corps sur ou contre un acrotère horizontal en rive de toiture avec une faible pente ne permet pas toujours de maintenir la prescription du chapitre 7.1.3 de la norme NF E 85-015 : 2019 : « *La hauteur de la main courante ou lisse supérieure du garde-corps doit être comprise entre 1 000 mm et 1 100 mm au-dessus de la surface de circulation.* »

Il peut exister une difficulté technique majeure à mettre en place un garde-corps fixé et répondant à cette prescription sur toute sa longueur.

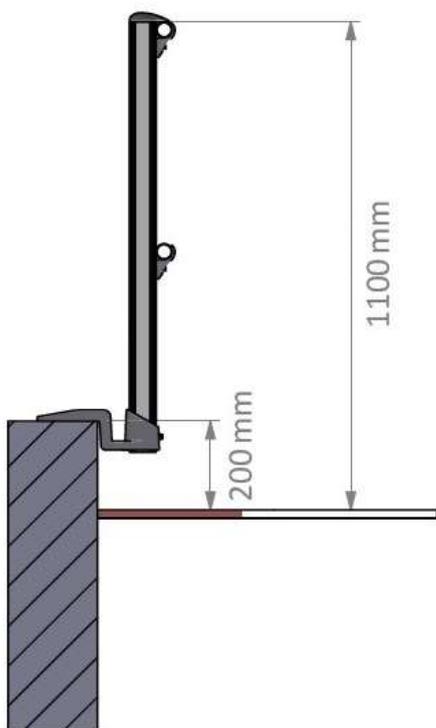
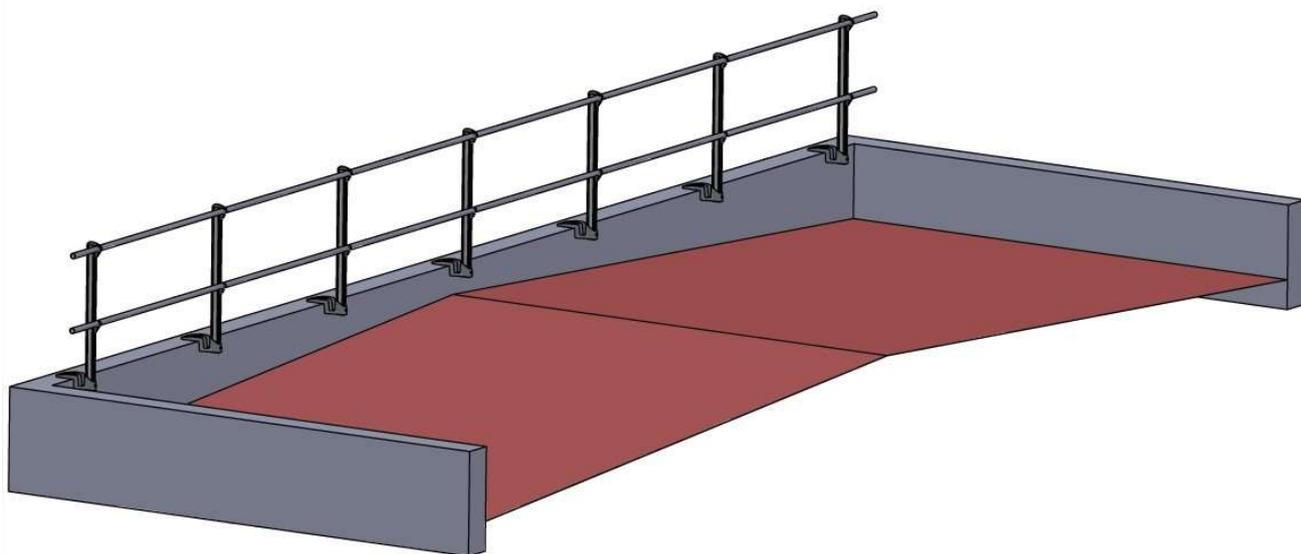
L'objectif est de respecter cette prescription sur la hauteur (1 000 à 1 100 mm) de la lisse supérieure au point le plus haut de la toiture, (qui est le point de référence) alors la hauteur de la lisse supérieure dans la pente par rapport à la surface de circulation peut alors dépasser la hauteur de 1 100 mm.

Dans cette configuration malgré une hauteur de lisse supérieure dépassant la prescription, l'intervenant reste en permanence sécurisé et tous les autres points de la norme sont respectés (entraxe entre lisses, entraxe entre montants, hauteur de plinthe, rigidité du garde-corps, ...).

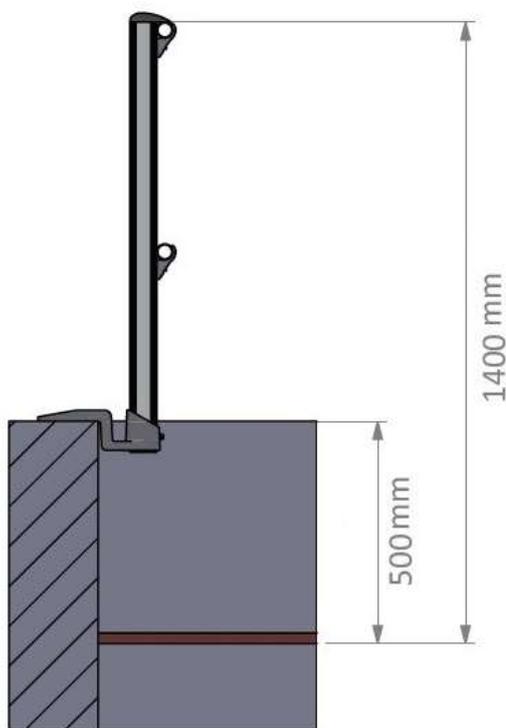
Il est aussi à noter que les maîtres d'œuvre et d'ouvrage, pour des raisons esthétiques compréhensibles privilégient une hauteur de lisse constante et parallèle à l'acrotère.

Dans ce cas particulier de toitures en pentes équipées d'un acrotère horizontal, le garde-corps doit avoir une hauteur de lisse supérieure comprise entre 1 000 et 1 100 mm (norme NF E 85-015) en haut de pente, il est alors admis de dépasser la valeur maximum de 1 100 mm dans la pente tout en respectant les autres prescriptions de la norme.

Exemple d'installation d'un garde-corps sur un acrotère horizontal en rive d'une toiture en pente.



Vue en coupe au point le plus haut de la toiture.



Vue en coupe au point le plus bas de la toiture.



Organisation Professionnelle des Fabricants de Systèmes Antichute

45 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE - FRANCE

contact@opfsa.org

www.opfsa.org

Ce document est la propriété de l'Organisation Professionnelle des Fabricants de Systèmes Antichute, l'OPFSA.
Toute utilisation ou reproduction partielle ou totale nécessite l'accord préalable de l'OPFSA.
Toute utilisation commerciale de ce document et de son contenu est strictement interdite.
Il est édité par l'OPFSA et disponible gratuitement.